



Réaction au rapport d'Amnesty International – 24/11/2014

Le Groupe Forrest International a pris connaissance du rapport d'Amnesty International concernant les incidents de Kawama les 24 et 25 novembre 2009.

Il constate que malgré le déploiement de nouveaux moyens tels que des analyses d'images satellites, Amnesty n'amène aucun nouvel élément probant dans ce dossier dans lequel l'absence de responsabilités du Groupe Forrest et de ses filiales a déjà été démontrée, tant dans la planification que dans la mise en œuvre.

Les événements de novembre 2009 à Kawama sont regrettables et inadmissibles mais ne sont pas du fait du Groupe Forrest. Ils ont choqué les cadres et les membres du personnel du Groupe Forrest. Cela a déjà été répété à plusieurs reprises.

Le présent document passe en revue les faits de novembre 2009, analyse ses suites directes et passe en revue les enquêtes menées.

Les faits :

1.

Plusieurs milliers de creuseurs clandestins ont investi le village de Kawama et la mine de Luiswishi durant l'année 2009. Cette mine est exploitée par la société CMSK dont une filiale du Groupe Forrest, EGMF, était actionnaire jusqu'en 2012 au côtés de la société d'Etat Gécamines. EGMF était également un des sous-traitants de CMSK.

Cette invasion créait une situation d'insécurité globale, a entraîné des vols de minerais et de matériel dans la mine. La sécurité des creuseurs eux-mêmes était mise en danger dans la mine : explosions, engins miniers...

Les gardes de CMSK, non armés, ne pouvaient opposer qu'une résistance de principe à ces invasions.

La société CMSK a demandé une intervention des autorités provinciales pour lui permettre d'exercer les droits et obligations de la concession minière.

2.

Du 17 au 22 novembre 2009, les forces de police sont venues à plusieurs reprises dans le village de Kawama et dans le hameau de Lukuni-gare qui encadrent la mine, afin d'inciter les creuseurs à quitter les lieux et à arrêter les vols commis. Les autorités du village ont participé à ces opérations de sensibilisation, la police les ayant dotés de mégaphones.

3.

Le 23 novembre 2009, la police des mines, présente sur les lieux depuis le 21, a mis son mandat de perquisition en œuvre dans le hameau de Lukuni-Gare, saisissant les minerais volés dans les baraques et structures occupées par les creuseurs. Afin de récupérer le matériel et les minerais volés, la police a réquisitionné un camion plat de CMSK. Ces perquisitions se sont déroulées sans incident.

4.

Le 24 novembre 2009, les creuseurs installés à Kawama, ont refusé les perquisitions et se sont rebellés. Ils ont attaqué un bus transportant du personnel de la société CMSK, blessant plusieurs agents CMSK. Ils ont également brûlé un camion de CMSK. La police s'est réfugiée dans le périmètre de la mine, le temps d'attendre l'arrivée de renforts.

Les incidents se sont poursuivis. La police, encadrée par le conseiller politique du ministre provincial, a, sous la menace, réquisitionné une pelle-retro et une chargeuse présentes dans la mine et appartenant à un sous-traitant de CMSK, Entradec. Les chauffeurs des engins étaient encadrés de 4 à 10 policiers et, après évacuation des creuseurs, ont procédé à la destruction des structures qu'ils avaient construites, guidés par le chef du village.

5.

Le 25 novembre, les policiers sont revenus sur les lieux. Ils ont, à la surprise générale, réquisitionné une nouvelle fois les deux engins et ont procédé à la destruction du campement et des structures des creuseurs à Lukuni-Gare. Les responsables de l'entreprise ont pris contact avec les autorités provinciales pour mettre un terme aux débordements policiers.

Les suites (2009-2010)

1.

Le Groupe Forrest International condamne avec force la violence des opérations policières à Kawama en novembre 2009. Les cadres et le personnel n'ont aucune responsabilité dans la planification et le déroulement de ces événements. Le Groupe (cadre et personnel) a été profondément choqué par la violence de ces actes.

2.

Le 23 novembre, les perquisitions se sont déroulées sans incident.

Le 24 novembre, le personnel de la société a été menacé et blessé par les creuseurs. Du matériel roulant a été endommagé (bus) et détruit (camion). Le personnel de la société a été ensuite menacé par les policiers et le représentant du ministre provincial qui ont réquisitionné deux véhicules¹.

Le 25 novembre, les policiers sont revenus. L'entreprise a pris contact avec les autorités provinciales afin de faire arrêter les débordements des policiers.

3.

La société a contribué à l'enquête menée par les autorités judiciaires congolaises. Cette enquête n'a abouti à aucune mise en cause de la société CMSK, ses sous-traitants et son personnel. Dans leurs témoignages devant le procureur, les responsables policiers et le représentant du ministre provincial assument pleinement leur responsabilité dans les décisions prises et actions menées.

¹ Extrait de l'audition de Nawezi Lusambo, responsable de la mine, auprès du Procureur général de Lubumbashi, le 12 février 2010: « A un moment le Conseiller politique est arrivé escorté par des policiers. Il me dit d'un ton menaçant de mettre les engins à disposition des policiers pour un travail à Kawama, que c'était une décision politique et qu'il n'y avait pas de temps à perdre. Les menaces étaient telles que je ne pouvais pas résister et j'étais obligé de céder les engins. (...) En somme, (ils) ont extorqué les engins. Notre consentement était vicié par d'une part la présence d'une quarantaine de policiers armés et d'autre part le conseiller qui proféraient des menaces contre moi. (...) je ne voulais pas risquer ma vie et être humilié devant mes subalternes. »

4.

En décembre 2009, janvier et février 2010, la société CMSK, en collaboration avec le Gouverneur du Katanga et plusieurs ONG des droits de l'Homme (RELCOF, LICOF, ASADHO et CDH) a mené diverses opérations en vue de trouver une solution juste et durable pour les creuseurs et la société. Un recensement des creuseurs a été effectué et une indemnité de départ a été versée à 1981 creuseurs pour un montant qui dépasse le demi million de dollars.

5.

Le Groupe Forrest a poursuivi ses actions de soutien au village de Kawama (maternité, dispensaire, accès à l'eau, école...). Cet engagement social a lieu en collaboration avec les autorités locales sur chacun des sites où le Groupe mène une activité.

6.

En parallèle, le bureau du Gouverneur a entamé des négociations avec les villageois qui s'estimaient victimes de dégradations et de destructions. Ces négociations n'ont pas encore abouti. Ni CMSK, ni aucune société du Groupe Forrest n'ont été associés à ces discussions qui portaient sur d'éventuels dédommagements des dégâts provoqués par les forces de l'ordre.

C'est la hiérarchie même de ces forces policières qui a entamé les négociations avec les villageois. S'il y avait eu le moindre doute quand à une éventuelle responsabilité de CMSK, de ses sous-traitants ou de son personnel, elle aurait été associée à ces négociations. Cela n'a pas été le cas.

Plusieurs enquêtes sans équivoque

Plusieurs enquêtes ont été menées sur ces événements. Elles ont toutes conclu sur la non-responsabilité du Groupe Forrest.

1.

Une enquête a été menée par la justice congolaise sans aboutir.

2.

A l'initiative d'une ONG britannique et de sa filiale congolaise, le dossier a notamment été porté en avril 2012 devant le Point de Contact national (PCN) de l'OCDE en Belgique sur la responsabilité du Groupe Forrest dans une violation des principes directeurs de l'OCDE. Le PCN a fait mener une enquête sur place par le Consul général de Belgique. Le PCN a bénéficié également d'une enquête menée par les partenaires locaux de la FGTB. Le PCN a mené un examen approfondi du dossier pour conclure le 12 février 2013 qu'il ne disposait pas des éléments pour répondre à la demande de responsabilité déposée par le RAID, ACIDH et la FIDH.

3.

Des ONG reconnues des droits de l'homme et de la société civile², dont celles citées plus haut, ont examiné le cas Kawama, se sont rendues sur place et ont exonéré CMSK, ses

² Rapport d'enquête de Robicom-Licof, février 2010 ; Communiqué de presse n°015/UACF/Février 2010 ; Communiqué Humanisme et Droits Humain (HDH), février 2010 ; Communiqué de presse 018 – LICTASA, 5 février 2010

sous-traitants et son personnel de toute responsabilité dans la planification et la réalisation des opérations.

4.

Par contre, en juin 2014, un creuseur a été tué par balles et deux autres sont portés disparus suite à une opération policière à la mine de Luiswishi. Depuis 2012, les sociétés du Groupe Forrest ne sont plus ni actionnaires ni associées à CMSK qui assure toujours l'exploitation de la mine. Les ONG qui tentent d'impliquer le Groupe Forrest, n'ont pas réagi à ces faits tragiques ayant entraîné mort d'homme. Amnesty International non plus n'a pas réagi à ces assassinat et disparitions.

Chercher les vrais responsables

Le dossier ne contient aucun élément prouvant la moindre responsabilité du Groupe Forrest, de ses filiales et de son personnel dans les événements de novembre 2009 à Kawama, mais incrimine clairement les forces policières.

Des moyens humains et technologiques colossaux ont été engagés afin de tenter d'impliquer le Groupe Forrest dans cette responsabilité. Sans succès.

Ces accusations graves sont sans fondement et ne sont pas soutenues par les faits ni aujourd'hui, ni à l'époque où elles ont été formulées pour la première fois. Le Groupe Forrest les réfute complètement. Ses filiales et ses employés agissent toujours de manière éthique et responsable. Ces accusations graves sont dommageables à l'entreprise et aux milliers de collaborateurs qu'elle compte. Elles ne bénéficient à personne, pas même aux habitants de Kawama.

La position d'Amnesty n'apporte pas de nouveaux éléments, mais suscite des questions :

- Pourquoi Amnesty n'interpelle pas les autorités policières qui, en novembre 2009, ont perdu le contrôle des événements et ont provoqué les destructions comme l'ont pointé tous les témoins, une série d'ONG de droits de l'homme et les responsables policiers eux-mêmes ?
- Pourquoi Amnesty ne s'attaque pas à la problématique des creuseurs et des mafias qui permettent leur existence ?

Le Groupe Forrest International poursuivra sa politique d'investissements et de création d'emplois en Afrique centrale, en particulier en République démocratique du Congo. Le Groupe Forrest restera fidèle à sa ligne éthique, contribuant directement par ses activités et ses actions au développement de cette région. Présent sans discontinuer en RDC depuis 1922, le Groupe fait aujourd'hui vivre plus de 7000 familles congolaises.

Note :

Les différents éléments cités dans ce dossier font l'objet d'une documentation fournie qui peut être mise à la disposition de toute personne intéressée.